

En complément des retours de l'administration sur la F3SCT.

Points pour information :

2023-FSC4-I1 Examen des fiches Hygiène et Sécurité saisies, des accidents de travail et des faits de violence déclarés pour information.

Nous demandons un compte rendu à l'issue de la réunion préparatoire listant les propositions qui seront faites en instances (proposition de clôture, regroupement, réponses apportées, ...) et un meilleur suivi dans le logiciel de Santé Sécurité au Travail (RegCHS) entre autres que les réponses apportées et mesures prises soient renseignées au fil de l'eau.

2023-FSC4-I2 Présentation des comptes rendus des visites de la Formation Spécialisée du 25 mai (Maison du Département - DISI) et du 13 juin 2023 (UCL - Collège de Saint Gilles).

Les demandes et remarques des agents ont bien été présentées, n'hésitez pas à nous contacter si vous ne constatez pas d'amélioration.

2023-FSC4-I3 Point d'information pour le marché pour la réalisation de l'étude d'impact relative à la réorganisation de la DGADS.

Le prestataire a été choisi, réunion prévue avec lui le 7 novembre 2023. Nous attendons la méthode, les moyens et le retroplanning qui seront présentés ; la date prévue par l'Administration pour la mise en œuvre de la réorganisation sera difficile à tenir.

2023-FSC4-I4 « Où en est le déploiement et l'animation du réseau SST au sein de notre collectivité ? ».

Pour le Syndicat CFDT, c'est au point mort depuis plus de 18 mois. L'Administration nous répond qu'1 poste de Chef d'équipe des préventeurs va être créé, des lettres de cadrages (30 à 40) partiront dès la semaine prochaine et que de nombreuses formations sont proposées en interne (SSI, électricité, geste et postures), ce qui est bien loin des objectifs prévus précédemment.

2023-FSC4-I5 « Alerté sur des situations personnelles, qu'en est-il de la méthodologie à appliquer quand un agent du SPQVT est concerné ? ».

La DGaRI nous répond que ce sont des agents du Département et qu'ils peuvent contacter directement leur N+2 +3 sans passer par la procédure standard.

Le mal être au travail est un problème général. Les missions, l'organisation, l'accueil de nouveaux agents, le fonctionnement, les fonctions de chacun, le travail réel / prévu doivent être les axes à définir prioritairement par l'encadrement de tout niveau.

Cela ne peut être suivi d'effet que par des directives claires de nos élus et du DGS.

2023-FSC4-I6 & I7 « Fonctionnement F3CST et Fiche HS n)2023-44 ».

Nous sommes d'accord sur les 2 dernières problématiques présentés par nos collègues de la CGT, nous les laissons présenter leurs argumentaires sur l'organisation du F3SCT, l'accès à certaines restitutions et la situation dans les quartiers sensibles

La prochaine Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) aura lieu le 8 décembre 2023.